

Cabinet Yves BEGON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de LYON

26 avenue de Verdun

42000 SAINT ETIENNE

Tel : 04 77 92 05 30

Fax : 04 77 74 22 93

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31.12.2019

ASSOCIATION LIGERIENNE DE MUSIQUES

ACTUELLES

20 Bd Thiers

42000 SAINT-ETIENNE

Cabinet Yves BEGON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de 45 - LYON

26 avenue de Verdun

42000 SAINT ETIENNE

Tel : 04 77 92 05 30

Fax : 04 77 74 22 93

y.begon@aaci-conseils.fr

ASSOCIATION LIGERIEENNE DE MUSIQUES

ACTUELLES

20 Bd Thiers

42000 SAINT-ETIENNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Adhérents

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de L'ASSOCIATION LIGERIEENNE DE MUSIQUES ACTUELLES relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 29/04/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Des subventions ont été accordées pour 1 017 624 €. Je me suis assuré, par sondages, qu'elles étaient utilisées conformément à leur objet. L'analyse de ces appréciations n'appelle pas de remarques particulières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion, exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction m'a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association .

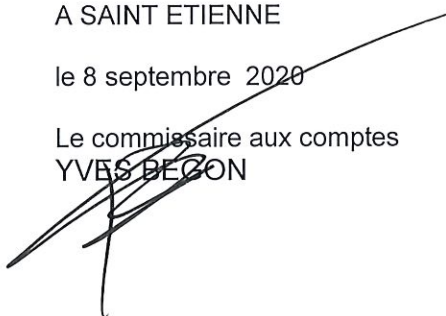
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A SAINT ETIENNE

le 8 septembre 2020

Le commissaire aux comptes
YVES BECON



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	13 109	12 576	533		533	
	Fonds commercial (1)	3 200		3 200	3 200		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	485 935	422 388	63 547		63 547	
	Autres immobilisations corporelles	147 177	142 637	4 539		4 539	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes	3 000		3 000		3 000	
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	23 000	12 000	11 000	5 000	6 000	120.00
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	368		368	368		
	Total I	675 788	589 600	86 188	8 568	77 620	905.93
	Comptes de liaison Total II						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	10 267		10 267	3 993	6 273	157.09
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	37 286	1 738	35 548	31 585	3 963	12.55
	Autres créances	72 904		72 904	155 395	82 491	53.08
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement	186 474		186 474	64 474	122 000	189.22
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	76 025		76 025	90 837	14 812	16.31
	Charges constatées d'avance (3)	62 869		62 869	16 592	46 276	278.90
	Total III	445 825	1 738	444 087	362 877	81 210	22.38
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 121 613	591 338	530 275	371 445	158 830	42.76

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12		Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1 Euros %	
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecart de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	118 850		127 573		8 723	6.84
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	19 104		8 723		10 381	119.02
	Autres fonds associatifs						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
	Legs et donations						
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Ecart de réévaluation						
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	74 358				74 358	
	Provisions réglementées						
	Droit des propriétaires						
	Total I	174 105		118 850		55 254	46.49
	Comptes de liaison						
	Total II						
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	Total III						
	Emprunts obligataires						
DETTES (1)	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		1			1	
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	119 673		119 970		297	0.25
	Dettes fiscales et sociales	95 125		107 989		12 863	11.91
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	121 871		21 798		100 073	459.10
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance	19 500		2 838		16 662	587.09
	Total IV	356 171		252 595		103 576	41.00
	Ecart de conversion passif (V)						
Comptes de Régularisation							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		530 275		371 445		158 830	42.76

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

336 671 249 757

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	169 972		198 384		28 412	14.32
Production vendue de Biens et Services	409 684		533 146		123 462	23.16
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	1 017 624		1 014 528		3 096	0.31
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	14 712		30 069		15 358	51.07
Collectes						
Cotisations	2 008		1 700		308	18.14
Autres produits	411		642		230	35.90
Total I	1 614 411		1 778 469		164 058	9.22
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	59 515		81 488		21 973	26.97
Variation de stock (marchandises)	6 273		61		6 334	NS
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	670 494		789 930		119 436	15.12
Impôts, taxes et versements assimilés	10 604		14 771		4 168	28.22
Salaires et traitements	621 841		591 037		30 804	5.21
Charges sociales	241 404		229 154		12 249	5.35
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	13 887		144 321		130 434	90.38
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions	1 738				1 738	
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	37 669		54 340		16 670	30.68
Total II	1 650 877		1 905 102		254 225	13.34
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	36 466		126 633		90 167	71.20
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	2 462		3 045		583	19.15
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	2 462		3 045		583	19.15
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	8		65		56	87.21
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	8		65		56	87.21
2. Résultat financier (V-VI)	2 454		2 981		527	17.68
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	34 012		123 652		89 641	72.49
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 023		185		838	451.76
Produits exceptionnels sur opérations en capital	13 885		113 807		99 923	87.80
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII	14 908		113 993		99 085	86.92
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			130		130	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII			130		130	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	14 908		113 863		98 955	86.91
Impôts sur les bénéfices (IX)			1 067		1 067	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	1 631 781		1 895 507		263 726	13.91
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 650 885		1 904 230		253 344	13.30
Solde intermédiaire	19 104		8 723		10 381	119.02
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	19 104		8 723		10 381	119.02

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances usagers
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les produits d'exploitation

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 509		800
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	409 675		76 260
Installations générales agencements aménagements divers	45 103		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	96 626		5 448
Avances et acomptes			3 000
TOTAL	551 404		84 707
Autres titres immobilisés	17 000		6 000
Prêts, autres immobilisations financières	368		
TOTAL	17 368		6 000
TOTAL GENERAL	584 281		91 507

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			16 309	16 309
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			485 935	485 935
Installations générales agencements aménagements divers			45 103	45 103
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			102 074	102 074
Avances et acomptes			3 000	
TOTAL			636 111	633 111
Autres titres immobilisés			23 000	23 000
Prêts, autres immobilisations financières			368	368
TOTAL			23 368	23 368
TOTAL GENERAL			675 788	672 788

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	12 309	267		12 576
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	409 675	12 712		422 388
Installations générales agencements aménagements divers	45 103			45 103
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	96 626	908		97 534
TOTAL	551 404	13 621		565 025
TOTAL GENERAL	563 713	13 887		577 600

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 67				
Instal.techniques matériel outillage indus.	12 712				
Matériel de bureau informatique mobilier	908				
TOTAL	13 621				
TOTAL GENERAL	13 887				

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Autres réserves	127 573	8 723		0	118 850
RESULTAT DE L'EXERCICE	8 723	8 723		19 104	19 104
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement			88 243	13 885	74 358
Provisions réglementées					
TOTAL I	118 850		88 243	32 989	174 105

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	12 000				12 000
Sur comptes clients		1 738			1 738
TOTAL	12 000	1 738			13 738
TOTAL GENERAL	12 000	1 738			13 738
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 738			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	368		368
Autres créances clients	37 286	37 286	
Taxe sur la valeur ajoutée	13 125	13 125	
Débiteurs divers	59 779	59 779	
Charges constatées d'avance	62 869	62 869	
TOTAL	173 427	173 059	368

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1	1		
Fournisseurs et comptes rattachés	119 673	119 673		
Personnel et comptes rattachés	35 613	35 613		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	45 704	45 704		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 607	6 607		
Autres impôts taxes et assimilés	7 201	7 201		
Autres dettes	121 871	121 871		
Produits constatés d'avance	19 500	19 500		
TOTAL	356 171	356 171		

Fonds commercial

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Licence IV	3 200			3 200	
Total	3 200			3 200	

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	1 376
Total	1 376

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Avals et cautions	20 000
Total (1)	20 000

Engagements reçus

Caution accordée par la Crédit Coopératif conformément à la convention de délégation de service public signée avec la ville de Saint-Etienne	20 000
Total	20 000

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
Ensemble du personnel		52 349
Engagement total		52 349

Hypothèses de calculs retenues

Taux d'actualisation : 1.57%
Taux de progression des salaires : 1.50 %
Taux de rotation du personnel : 0 %
Age de départ en retraite : 65 ans
Taux de charges patronales : 52 %
Convention collective appliquée : entreprises artistiques et culturelles

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	55 437
Total	55 437

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 596
Dettes fiscales et sociales	43 645
Total	94 241

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	62 869
Total	62 869
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	19 500
Total	19 500

Subventions d'équipement

L'association a perçu :

- une subvention d'équipement de 70 000 € de la ville de St Etienne au titre de 2019 conformément à la DSP
- une subvention d'équipement de 9 483 € du CNV
- une subvention d'équipement de 8 760 € de la DRAC

Le montant total des subventions d'investissement comptabilisées et encaissées sur la période 2019 s'élève à 88 243 €.

Le montant total des investissements imputables sur ces subventions comptabilisées en 2019 s'élève à 82 507.28 €.

La mise en service des immobilisations acquises pendant l'année N est le 01/01/N.
L'amortissement des subventions d'équipement suit le même régime.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- SCIC LES 3 C 31/08/19	64 860	15.42	377
- SCIC CHATEAU DU ROZIER 31/12/19	20 330	24.59	10 470
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

Cabinet Yves BEGON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de 45 - LYON

26 avenue de Verdun

42000 SAINT ETIENNE

Tel : 04 77 92 05 30

Fax : 04 77 74 22 93

AACI.CONSEILS@wanadoo.fr

Association ligérienne de musiques actuelles

20 Boulevard Thiers

42000 - SAINT ETIENNE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Aux adhérents

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, j'ai été avisé des conventions suivantes, prévues à l'article L. 612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Achats de catering

Avec l'association LA FABRIQUE

Personnes concernées :

LA FABRIQUE - Philippe CHAPPAT - Administrateur

Nature et objet :

L'association LA FABRIQUE a facturé du catering à la LIMACE.

Modalités :

Les charges de catering s'élèvent à 1 097 €

Montants affectant le résultat :

Le montant des charges de l'exercice est de 1 097 €.

Rémunération en tant qu'administrateur

Avec M. CHAPPAT Philippe

Personnes concernées :

LA FABRIQUE - Philippe CHAPPAT - Administrateur

Nature et objet :

La LIMACE a versé une rémunération à M. CHAPPAT Philippe en décembre 2019 pour ses fonctions d'administrateur.

Modalités :

Le salaire brut s'élève à 114 €.

Montants affectant le résultat :

Le montant du salaire brut et des charges patronales est au total de 163 €.

Prestations de résidences facturées

Avec l'association LE CRI DU CHARBON

Personnes concernées :

LE CRI DU CHARBON – Cyril BALTHAZARD – Administrateur

Nature et objet :

La LIMACE a facturé à LE CRI DU CHARBON des prestations de résidence.

Modalités :

Les produits des prestations s'élèvent à 345 €.

Montants affectant le résultat :

Le montant des produits de l'exercice est de 345 €

Frais de communication

Avec l'association RADIO DIO

Personnes concernées :

RADIO DIO – FAYOLLE Lionel -Administrateur

Nature et objet :

RADIO DIO a facturé des frais de communication à la LIMACE.

Modalités :

Les frais de communication sont de 300 €.

Montants affectant le résultat :

Le montant des charges de l'exercice est de 300 €.

Frais de coproduction, frais de catering et redevances CNV

Avec la société C'KEL PROD

Personnes concernées :

C'KEL PROD – JAVELLE Simon – Trésorier, Administrateur

Nature et objet :

C'KEL PROD a facturé à la LIMACE des frais de coproduction, des frais de catering et de redevances CNV.

Modalités :

Le montant des frais de coproduction s'élève à 3 997 €, les frais de catering sont de 555 € et les redevances CNV sont de 1 096€

Montants affectant le résultat :

Le montant des charges de l'exercice est de 5 648 €.

Facturation de location de salle, frais de coproduction et reddition de comptes

Avec la société C'KEL PROD

Personnes concernées :

C'KEL PROD – JAVELLE Simon – Trésorier, Administrateur

Nature et objet :

La LIMACE a facturé à C'KEL PROD des locations de salle et frais de coproduction. Des redditions de comptes ont été réalisées entre C'KEL PROD et la LIMACE.

Modalités :

Les produits de location s'élèvent à 12 695 € et les frais de coproductions facturés sont de 874 €. Les redditions de comptes (versements de billetterie) sont de 22 871 €.

Montants affectant le résultat :

Le montant des produits de l'exercice est de 36 440 €

Rémunérations en tant qu'administrateur

Avec M. JAVELLE Simon

Personnes concernées :

Simon JAVELLE - Trésorier, Administrateur

Nature et objet :

La LIMACE a versé une rémunération à M. JAVELLE Simon en décembre 2019 pour ses fonctions d'administrateur.

Modalités :

Le salaire brut s'élève à 312 €.

Montants affectant le résultat :

Le montant du salaire brut et des charges patronales est au total de 446 €.

Facturation de billetterie

Avec l'association FACE B

Personnes concernées :

FACE B – Damien FLANDIN - Administrateur

Nature et objet :

La LIMACE a facturé à FACE B des frais de billetterie.

Modalités :

La facturation de billetterie est de 592 €.

Montants affectant le résultat :

Le montant des produits de l'exercice est de 592 €.

Frais de sous-traitance pour accompagnement artistique

Avec l'association FACE B

Personnes concernées :

FACE B – Damien FLANDIN - Administrateur

Nature et objet :

FACE B a facturé de la sous-traitance pour accompagnement artistique à la LIMACE.

Modalités :

La sous-traitance facturée est de 1000€.

Montants affectant le résultat :

Le montant des charges de l'exercice est de 1000 €.

Facturation de frais de production

Avec l'association IN OUIE DISTRIBUTION

Personnes concernées :

IN OUIE DISTRIBUTION – Pierre-Alexandre GAUTHIER - Administrateur

Nature et objet :

La LIMACE a facturé à IN OUÏE DISTRIBUTION des frais de production.

Modalités :

La facturation de frais de production est de 19 500 €.

Rémunérations en tant qu'administrateur

Avec M. GAUTHIER Pierre-Alexandre

Personnes concernées :

Pierre-Alexandre GAUTHIER - Administrateur

Nature et objet :

La LIMACE a versé une rémunération à M. GAUTHIER Pierre-Alexandre en décembre 2019 pour ses fonctions d'administrateur.

Modalités :

Le salaire brut s'élève à 150 €.

Montants affectant le résultat :

Le montant du salaire brut et des charges patronales est au total de 215 €.

Rémunérations en tant qu'administrateur

Avec M. RIVATON David

Personnes concernées :

David RIVATON – Secrétaire, Administrateur

Nature et objet :

La LIMACE a versé une rémunération à M. RIVATON David pour ses fonctions d'administrateur.

Modalités :

Le salaire brut s'élève à 619 € au total : 193 € en tant qu'administrateur et 426€ en tant qu'intermittent.

Montants affectant le résultat :

Le montant du salaire brut et des charges patronales est au total de 992 €.

Prise de participation dans la SCIC CHATEAU DU ROZIER

Avec la SCIC LE CHATEAU DU ROZIER

Personnes concernées :

LE CHATEAU DU ROZIER – TERRADE Clément – Vice-secrétaire, Administrateur

Nature et objet :

La LIMACE a acquis des parts de la SCIC LE CHATEAU DU ROZIER.

Modalités :

Les parts ont été acquises pour 5 000 €.

Frais de vie associative

Avec la SCIC LE CHATEAU DU ROZIER

Personnes concernées :

LE CHATEAU DU ROZIER – TERRADE Clément – Vice-secrétaire, Administrateur

Nature et objet :

LE CHATEAU DU ROZIER a facturé à la LIMACE des frais de vie associative (séminaire).

Modalités :

Les frais de vie associative sont de 1 644 €.

Montants affectant le résultat :

Le montant des charges de l'exercice est de 1 644 €.

Rémunérations en tant qu'administrateur

Avec M. TERRADE Clément

Personnes concernées :

Clément TERRADE – Vice-secrétaire, Administrateur

Nature et objet :

La LIMACE a versé une rémunération à M. TERRADE Clément en décembre 2019 pour ses fonctions d'administrateur.

Modalités :

Le salaire brut s'élève à 150 €.

Montants affectant le résultat :

Le montant du salaire brut et des charges patronales est au total de 215 €.

Rémunérations en tant qu'administrateur

Avec M. DEZAN Olivier

Personnes concernées :

Olivier DEZAN (représentant KEPLER B22) – Administrateur

Nature et objet :

La LIMACE a versé une rémunération à M. DEZAN Olivier pour ses fonctions d'administrateur.

Modalités :

Le salaire brut s'élève à 86 €.

Montants affectant le résultat :

Le montant du salaire brut et des charges patronales est au total de 123 €.

Rémunérations en tant qu'administratrice

Avec Mme TEXIER Sophie-Bulle

Personnes concernées :

Sophie-Bulle TEXIER – Présidente, Administratrice

Nature et objet :

La LIMACE a versé une rémunération à Mme Sophie-Bulle TEXIER pour ses fonctions d'administratrice.

Modalités :

Le salaire brut s'élève à 413 €.

Montants affectant le résultat :

Le montant du salaire brut et des charges patronales est au total de 592 €.

Rémunérations en tant qu'administratrice

Avec Mme GERENTON Valérie

Personnes concernées :

Valérie GERENTON – Administratrice

Nature et objet :

La LIMACE a versé une rémunération à Mme Valérie GERENTON en tant qu'intermittente.

Modalités :

Le salaire brut s'élève à 129 €.

Montants affectant le résultat :

Le montant du salaire brut et des charges patronales est au total de 196 €.

Rémunérations en tant qu'administratrice

Avec Mme DESHARBES Pauline

Personnes concernées :

Pauline DESHARBES – Administratrice

Nature et objet :

La LIMACE a versé une rémunération à Mme Pauline DESHARBES pour ses fonctions d'administratrice.

Modalités :

Le salaire brut s'élève à 150 €.

Montants affectant le résultat :

Le montant du salaire brut et des charges patronales est au total de 215 €.

A SAINT ETIENNE
le 8 septembre 2020

Le commissaire aux comptes
YVES BEGON

